

CHARENTE

LE DÉPARTEMENT

**POLE INFRASTRUCTURES &
AMENAGEMENT DU TERRITOIRE**

Direction développement durable

Du territoire

Service cohésion territoriale

Bureaux :

44 rue de l'Arsenal

16000 ANGOULÊME

Téléphone : 05 16 09 74 14

Monsieur Bernard MAUZÉ

Président du PETR Ouest Charente - Pays
du Cognac

1 rue du Port

16200 Jarnac

Angoulême, le

13 MARS 2020

Affaire suivie par Sabrina VIROLLAUD

Ligne directe : 05 16 09 74 15

Monsieur le Président,

Vous m'avez notifié le dossier relatif au projet de Schéma de cohérence territoriale (SCoT) du Pays du Cognac et je vous en remercie.

Après examen, je vous informe que ce document d'urbanisme appelle les remarques suivantes :

Diagnostic territorial et enjeux :

L'approche semble similaire entre le SCoT et les orientations portées par la Commission intercommunale d'aménagement foncier (CIAF) de Bourg-Charente, de Mainxe-Gondeville et de Segonzac à travers le croisement d'enjeux de protection et de valorisation des ressources naturelles. Après parcours du SCoT et en précision des points de calendrier, il n'y a pas d'inadéquations relevées entre ce document et l'aménagement foncier.

Document d'orientations et d'objectifs (DOO) :

Il convient notamment de souligner dans les objectifs du :

- **DOO n° 2.1.2 " préserver les réservoirs de biodiversité : forêts et landes "**, le fait que la réflexion sur le classement des boisements a été proposée aux membres de la sous-commission d'aménagement foncier, que la question de la populiculture et de la prévalence des essences présentes dans le massif pourrait être abordée dans le cadre de l'aménagement foncier agricole, forestier et environnemental (AFAFE).
- **DOO n°2.5 " protéger et gérer la ressource en eau "**, la protection du captage du Puy-Rolland et la gestion de la qualité de la ressource en eau seront abordées dans le cadre de l'étude d'aménagement.

De manière générale, l'AFAFE suit l'objectif du PADD et les objectifs du DOO.

Le périmètre est identifié en partie dans les boisements cités dans le diagnostic et l'état initial de l'environnement et il est inscrit dans la trame bleue comme corridor écologique secondaire. Néanmoins, seules les carrières en activités sont recensées ; le périmètre d'AFAFE, ancien site de carrière, n'est pas mentionné.

L'AFAFE peut, du fait de sa durée, des différents temps d'études (étude préalable en cours et étude d'impact le cas échéant) et des réflexions engagées, contribuer à certains indicateurs de suivi du SCoT.

Correspondance à adresser au
Conseil départemental - 31 boulevard Émile Roux - CS 60000 - 16917 ANGOULÊME Cedex 9
www.lacharente.fr

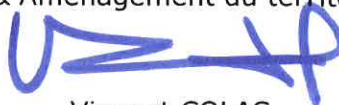
.../...

En effet, la présence d'un AFAFE est en cours dans les communes de Bourg-Charente, Mainxe-Gondeville et Segonzac, dans le massif forestier des Ballastières. L'étude préalable à l'AFAFE (volets foncier et environnemental) a débuté au mois de janvier 2020. L'enquête publique faisant suite aux décisions de la commission intercommunale d'aménagement foncier sur les propositions d'aménagement et les recommandations environnementales est quant à elle envisagée en toute fin d'année 2020.

Tels sont les éléments que je souhaitais porter à votre connaissance.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma parfaite considération.

Pour le Président et par délégation,
Le Directeur du Pôle Infrastructures
& Aménagement du territoire



Vincent COLAS